

AVIS

JUSTICE MANITOBA – DIVISION DES TRIBUNAUX

PAIEMENTS PAR VIREMENTS INTERAC POUR LES MISES EN LIBERTÉ SOUS CAUTION

Le 25 juin 2020, la Division des tribunaux a commencé à accepter les paiements de mises en liberté sous caution par Virement Interac. Cela permet à un accusé ou à sa caution d'effectuer un paiement sans avoir à se déplacer jusqu'au centre judiciaire le plus proche.

Les fonds doivent être en dollars canadiens et peuvent être reçus 24 heures sur 24, sept jours sur sept. La limite d'envoi des Virements Interac est basée sur la limite d'accès quotidienne de la carte du client. Le payeur devra connaître sa limite quand il envoie un paiement et demander une limite plus élevée à son institution financière au besoin.

La Division des tribunaux utilise la fonction de dépôt automatique, donc la question et la réponse de sécurité ne sont pas nécessaires. Veuillez noter que l'institution financière du payeur doit être une banque ou une credit union participant au dépôt automatique pour utiliser ce mode de paiement avec la Division des tribunaux.

Pour payer par Virement Interac, la personne accusée ou la caution doit communiquer avec le greffe du tribunal avec lequel elle traite afin d'obtenir l'adresse électronique et toute autre instruction nécessaire. Les jours de semaine, pendant les heures normales de bureau (de 8 h 30 à 16 h 30), ces numéros sont les suivants :

- Winnipeg : **204 945-5495**
- Thompson : **204°677-6767**
- The Pas : **204°627-8420**
- Dauphin : **204°622-2192**
- Brandon : **204°726-7114**
- Portage-la-Prairie : **204 239-3337**

En dehors de ces heures, composez le **204 945-1699** pour tous les bureaux des tribunaux. Ce numéro est actif du lundi au vendredi de 16 h 30 à 23 h et les samedi et dimanche de 8 h 30 à 23 h.

Pour plus de renseignements sur les processus de mise en liberté et de caution, visitez la page <https://www.gov.mb.ca/justice/courts/index.fr.html>

ÉMIS PAR :

"Original signé par Sandy Kuchinski"

Sandy Kuchinski, directrice générale par intérim, Services judiciaires

DATE : Le 26 juin 2020